RISQUES MEDICAMENTEUX - MÉDICAMENTS - PUBLIÉ LE 04/10/2018 - MIS À JOUR LE 23/04/2021

Diamox (acétazolamide) : modifications importantes concernant l'utilisation chez la femme enceinte

Information destinée aux opthamologistes, urgentistes, réanimateurs, gynécologues, gynécologues-obstétriciens, pneumologues, médécins généralistes, pharmaciens hospitaliers et pharmaciens d'officine.

En raison du risque de survenue d'effets malformatifs et foetotoxiques chez les fœtus/nouveu-nés liés à l'exposition à l'acétazolamide pendant le grossesse, des nouvelles conditions d'utilisation chez la femme enceinte ont été mises en œuvre.

Désormais, les spécialités Diamox :

- sont contre-indiquées au 1er trimestre de la grossesse,
- ne doivent pas être utilisées au cours des 2ème et 3ème trimestres, sauf en cas de nécessité absolue.

En cas d'exposition au cours de la grossesse, il conviendra de réaliser :

- un suivi prénantal spécialisé orienté sur les malformations,
- ainsi qu'une surveillance du volume amniotique.

En cas d'exposition en fin de griossesse, il conviendra de réaliser un bilan hydro-électrolytique chez le nouveau-né.

Les femmes en äge de procréer doivent être informées de ces risques et utiliser une contracaeption efficace dès l'initiation du traitement.

Télécharger le courrier

PUBLIÉ LE 04/10/2018 - MIS À JOUR LE 16/03/2021

Acétazolamide (Diamox et Défiltran) : nouvelle contre-indication pendant la grossesse

PRÉVENTION - MÉDICAMENTS ET GROSSESSE